

#### SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

## Extrait des délibérations du bureau du conseil d'administration

Séance du 17 mai 2022

Président de séance : Monsieur Jean THAON,

Membres présents: Monsieur Anthony BORRE, Monsieur Michel ROSSI, Monsieur Jean THAON.

Absents excusés: Monsieur Charles Ange GINESY, Monsieur Gérard MANFREDI.

### RAPPORT N° 22-B20 - RESSOURCES HUMAINES - GESTION DES EFFECTIFS

Le présent rapport concerne la gestion des ressources humaines du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes.

En application du code général des collectivités territoriales et des textes règlementaires relatifs au statut de la fonction publique territoriale, je vous propose d'adopter les mesures suivantes :

# Mise à jour des effectifs de personnels administratifs et techniques (PAT) et de sapeurs-pompiers- professionnels (SPP)

Lors des réunions des 19 décembre 2019 (rapport n° 19-54), 4 octobre 2021 (rapport n° 21-B33) et 23 novembre 2021 (rapport n° 21-B41), le conseil d'administration a adopté la création des postes nécessaires aux avancements de grade et aux nominations réalisés en 2021 et 2022.

Comme précisé dans ces rapports et afin de rester à effectifs budgétaires constants, il convient aujourd'hui de supprimer les postes correspondant aux grades initiaux détenus par les agents :

### **Emplois de PAT**

Grades à supprimer de la filière administrative	Nombres de postes	Délibérations créant les grades d'accueil
Attaché	1	Rapport N° 19-54 du 19/12/2019
Attaché	1	Rapport N° 21-B41 du 23/11/2021
Rédacteur	1	Rapport N° 21-B33 du 04/10/2021
Adjoint adm principal 1ère cl	2	Rapport N° 21-B41 du 23/11/2021
Adjoint adm principal 1ère cl	2	Rapport N° 21-B33 du 04/10/2021
TOTAL DES POSTES PATS	7	

CASDIS 06 - 17/05/22 (22-B20) 1

### **Emplois de SPP**

Grades à supprimer	Nombres de postes	Délibérations créant les grades d'accueil
Adjudant	21	Rapport N° 21-B41 du 23/11/2021
Sergent	1	Rapport N° 21-B33 du 04/10/2021
TOTAL DES POSTES SPP	22	

Dans le cadre d'un accord commun, certains agents PAT et SPP ont pu bénéficier du dispositif de rupture conventionnelle, au titre des années 2021 et 2022. Il convient aujourd'hui de supprimer les postes correspondants.

## Ruptures conventionnelles – Emploi de PATS

Grades à supprimer de la filière administrative	Nombres de postes
Rédacteur principal de 1ère cl	1
Adjoint administratif principal 1ère cl	1
Adjoint administratif principal 2ème cl	1
Adjoint administratif	1
Total fière administrative	4
Grades à supprimer de la filière technique	Nombres de postes
Ingénieur en chef	1
Agent de maîtrise principal	1
Agent de maîtrise	1
Total fière technique	3
TOTAL DES POSTES PATS	7

### Ruptures conventionnelles – Emploi de SPP

Grades à supprimer	Nombres de postes
Adjudant	1
Sergent	2
TOTAL DES POSTES SPP	3

Le comité technique consulté le 10 mai 2022 a émis un avis favorable.

# Créations d'emplois de sapeurs-pompiers professionnels (SPP) et de personnels administratifs et techniques (PAT)

Dans la perspective des avancements 2022 des sapeurs-pompiers professionnels et personnels administratifs et techniques, il vous est proposé de créer les postes suivants :

- 1 lieutenant de 1<sup>ère</sup> classe,
- 17 caporaux-chef,
- 2 rédacteurs principaux de 2<sup>ème</sup> classe,
- 2 rédacteurs,
- 3 agents de maîtrise.

CASDIS 06 - 17/05/22 (22-B20) 2

Dans le cadre des adaptations de l'effectif du service départemental d'incendie et de secours nécessaires à son bon fonctionnement et du parcours professionnel des agents, il vous est proposé de créer les postes suivants :

- 1 poste du cadre d'emplois des rédacteurs,
- 4 postes du cadre d'emplois des adjoints administratifs,
- 1 poste d'agent de maitrise principal,
- 2 postes d'adjoints techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe.

Afin de conserver des effectifs constants, les suppressions d'emplois destinées à compenser les créations correspondantes, telles-que détaillées ci-dessus, seront proposées lors de la prochaine réunion du comité technique.

Les crédits sont prévus au budget de l'exercice 2022 (chapitre 012, article 64) et suivants.

## Après en avoir délibéré, le bureau du conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'ensemble des suppressions et des créations de postes telles que détaillées cidessus.

> Le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes

> > Charles Ange GINESY